THÉÂTRE Saint Louis

Informations pratiques "Les Intégrales"
La Semaine du Théâtre Amateur à Cholet

du samedi 11 au vendredi 17 avril 2026

Ouvert à toutes les troupes métropolitaines de Théâtre Amateur, sélection en janvier 2026 par un comité de sélection.

Inscription

■ **Le dossier d'inscription est à remplir et à retourner avant le 12 novembre 2025** par mail au Théâtre Saint-Louis : festivaltheatre@choletagglomeration.fr

■ **Le dossier de candidature doit comprendre obligatoirement :**
- le formulaire d'inscription complété (non manuscrit)
- 1 exemplaire du texte complet de l'œuvre jouée, en précisant obligatoirement les coupures s'il y en a
- 1 exemplaire de la présentation de la troupe avec un exposé de ses réalisations passées
- 1 exemplaire d'une note d'intention sur la définition de la mise en scène mettant l'accent sur le descriptif des décors, accessoires et costumes
- 1 vidéo de la pièce jouée en français : Merci de mettre en ligne votre vidéo sur Youtube. (en mode non répertoriée) et de nous transmettre le lien.
→ Pour info, voici un tutoriel pour mettre en ligne votre vidéo sur Youtube : https://www.youtube.com/watch?v=D7ciLMNVMs0

- éventuellement 1 exemplaire d'une revue de presse relative à la pièce proposée.

Les troupes sélectionnées bénéficieront de :

■ **La mise à disposition gratuite d'une salle de spectacle**
La salle du Théâtre Saint-Louis (avec son équipe de professionnels).

■ **Le lancement convivial de la manifestation**
Un temps fort sera organisé le jour du lancement de la manifestation en compagnie de toutes les troupes participantes.

■ **La communication générale de la Semaine de Cholet**
- édition d'affiches institutionnelles annonçant la manifestation.
- réalisation de programmes présentant l'ensemble de l'événement.
- information sur le site cholet.fr, par le biais des réseaux sociaux, la presse locale.

■ **Le paiement des droits d'auteur**
Chaque troupe s'engage à faire une déclaration préalable, mais le paiement est assuré par le Théâtre Saint-Louis (toutes les précisions seront données à l'issue de la sélection).

■ **La prise en charge d'un défraiement pour le trajet**
Une indemnité (0,70€/km) sera versée à chaque troupe dont le siège social est situé à plus de 20 km de Cholet.

■ **La prise en charge du repas le soir de la représentation**
sur place, au Théâtre Saint-Louis.

■ **La possibilité d'assister gratuitement aux autres représentations, de s'inscrire en priorité à la Folie Théâtrale en qualité de comédien, de s'inscrire aux ateliers et de profiter pleinement du festival**
(dans la limite du nombre de places prévues à cet effet)

■ **Une liste d'hébergements possibles.**

La troupe, après sélection, s'engage à :

■ **Avoir l'autorisation de l'auteur pour jouer la pièce**

■ **Être présente le jour de la représentation** (après-midi et soirée – date définie d'un commun accord entre l'organisateur et la troupe)

■ **Prévoir la présence d'un membre minimum lors de l'ouverture du festival, ainsi que lors des échanges avec le public pour la rencontre "sortie de scène" le lendemain**

■ **Fournir les documents utiles à la communication** (document à remplir et photographies en format numérique)

■ **Fournir un RIB pour le paiement du défraiement.**